

**Lettre-type aux parents de demande de consultation chez le médecin traitant – cas possible de COVID-19 (à transmettre au parent lorsqu'il vient rechercher son enfant)**

Cher Parent,

Votre enfant a présenté durant l'activité à laquelle il a participé un symptôme compatible avec une possible infection par le COVID-19.

Nous vous invitons à contacter votre médecin le plus rapidement possible (dans les 24h) afin que celui-ci puisse réaliser ou organiser un **test<sup>1</sup>**.

En outre, nous vous demandons de garder votre enfant à la maison en attendant le résultat du test. Votre médecin vous expliquera ce qu'il y a lieu de faire lorsque le résultat sera connu.

Si le résultat du test est positif, le call center tracing va prendre contact avec vous. Il est important que vous précisiez lors de cet appel **que votre enfant participe actuellement à un stage non résidentiel et que vous lui transmettiez le nom et le numéro de téléphone du coordinateur COVID (A COMPLETER)** :

.....

Le call-center tracing prendra alors contact avec le coordinateur COVID de l'activité.

Néanmoins, pour permettre une action rapide, nous vous serions reconnaissant de communiquer vous-même le résultat au coordinateur COVID de l'activité. De même, merci de communiquer également un résultat négatif du test au coordinateur COVID de l'activité, de façon à ce que l'activité puisse continuer en toute tranquillité pour le reste du groupe.

Si le résultat du test de votre enfant est négatif, il pourra éventuellement revenir à l'activité sur base de l'évaluation médicale faite par votre médecin – et en l'absence de fièvre depuis 24h.

Enfin, si un membre de votre ménage appartient à un groupe à risque de développer une forme plus sévère en cas d'infection par le COVID-19 (par exemple les personnes âgées de plus de 65 ans ou atteintes d'une maladie chronique), faites particulièrement attention. Et n'hésitez pas à contacter votre médecin pour évaluer avec lui les éventuelles mesures particulières à prendre.

Formule de politesse

...

Signé :

---

<sup>1</sup> Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas systématiquement testés en cas de symptômes. L'enfant malade qui n'a pas été testé sera gardé à la maison jusqu'à l'amélioration de son état de santé. Il pourra retourner à l'activité si absence de fièvre et amélioration des symptômes. **La durée de l'éviction sera décidée par le médecin traitant de l'enfant.**